

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 45 (1947)

Heft: 1

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : comité central : séance du samedi, 14 septembre 1946 à Zürich

Autor: Eigenmann

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Kantonale Meliorationsämter und private Kulturingenieure und Grundbuchgeometer werden eingeladen, gemeinsam mit dem kulturtechnischen Institut der ETH. geeignete Versuchsstationen in bestehenden, gut wirkenden Drainagen zu errichten. Die im Laufe einiger Jahre gewonnenen Beobachtungsergebnisse sollen darauf im Interesse des schweizerischen Meliorationswesens nach einheitlichen Gesichtspunkten ausgewertet werden. *(Fortsetzung folgt)*

Bekanntmachung

Die *Erläuterungen* des eidgenössischen Justiz- und Polizeidepartements (Vermessungsdirektor) zu den Artikeln 1 bis 9 (*Originalübersichtsplan*) der «Anleitung für die Erstellung des Übersichtsplanes bei Grundbuchvermessungen» vom 24. Dezember 1927 und zu den zugehörigen Zeichnungsvorlagen sind in deutscher und französischer Sprache erschienen und können bei der eidgenössischen Vermessungsdirektion in Bern zum Preise von Fr. 1.— bezogen werden.

Bern, den 6. Januar 1947.

Eidg. Vermessungsdirektion.

Avis

Les *commentaires* des articles 1 à 9 (*plan d'ensemble original*) de l'«Instruction pour l'établissement des plans d'ensemble des mensurations cadastrales» du 24 décembre 1927 et des plans-modèles qui s'y rapportent sont en vente dès maintenant au prix de un franc la pièce. Adresser les commandes à la Direction fédérale des mensurations cadastrales à Berne.

Berne, le 6 janvier 1947.

Direction fédérale des mensurations cadastrales.

Société suisse des Géomètres Comité central

*Séance du samedi, 14 septembre 1946 à 10.15 h.
au restaurant Strohhof, Zurich*

Sont présents: MM. Bertschmann, président, Baudet, Eigenmann et Prof. Baeschlin, rédacteur du bulletin

Se sont excusés: MM. Biasca et Luder

1. *Reprise de l'activité de l'association internationale des géomètres. Congrès international des géomètres.* A la demande de nos collègues français, notre président central M. Bertschmann a récemment assisté à Paris à une conférence où fut discutée la reprise de l'activité de l'association internationale des géomètres. Les convocations ayant été lancées trop tard, les délégations étrangères furent peu nombreuses; aussi la conférence a-t-elle décidé de continuer ses travaux cet automne à Dijon. M. Bertschmann déclare qu'il est question de remettre à la Suisse la direction de

l'association, vu que notre pays peut facilement, grâce à sa neutralité, rétablir les relations avec les autres Etats. La Suisse désirerait également accueillir le prochain congrès international.

Le C. C. est d'avis que la Suisse doit s'aider dans la mesure où ses finances le lui permettent. L'organisation revient cette fois aux sections suisses romandes, puisque les sections suisses allemandes s'en sont chargées au congrès de 1930. De l'avis du délégué des sections romandes, ces dernières accepteront cette tâche si elles peuvent en assurer les frais.

En raison de la dévaluation et des troubles dus à la guerre, on ne peut guère compter sur la fortune de l'association, convertie en monnaie italienne. Les documents, par contre, existent encore en majeure partie.

Le congrès ne pourrait avoir lieu avant 1948. La situation sera alors rétablie dans les pays belligérants, et les difficultés de voyage, visas et devises aplanies. De nombreux congrès sont, il est vrai, prévus en 1948, mais le peu de temps restant à disposition ne permet pas d'avancer la date du congrès; il s'agit en effet de rétablir les relations avec les délégués des différents pays et de réorganiser entièrement l'association; certains pays ne seraient pas prêts à temps. Une aide de la Confédération et d'autre provenance serait indispensable.

Le vice-président Baudet sera peut-être appelé à diriger l'association internationale des géomètres et le congrès; il y aura donc lieu de le déléguer à la conférence de Dijon. La question sera encore discutée par la conférence des présidents.

2. *Formation des dessinateurs-géomètres: élaboration des règlements relatifs à la formation du personnel auxiliaire.* Les nouvelles prescriptions concernant les occupations du personnel dans les mensuration cadastrales sont entrées en vigueur le 15 mai 1946. Il s'agit maintenant d'adapter à ces prescriptions les règlements relatifs à la formation du personnel auxiliaire.

Le projet présenté traite spécialement la question de la formation du dessinateur, les divers travaux de terrain étant réservés au degré supérieur, le technicien-géomètre. La formation libre reste bien entendu possible. Une disposition nouvelle impose aux candidats la présentation de travaux et l'obligation de subir, chaque année, des examens partiels.

Le projet fut établi avec la collaboration d'une délégation de l'association suisse des techniciens-géomètres. Il sera soumis à la conférence des présidents et discuté avec l'A. S. T. G., puis transmis aux sections et groupes pour qu'ils en prennent connaissance. Les tractations seront ensuite engagées avec l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail.

3. *Requête de l'Imprimerie de Winterthour relative au relèvement des prix pour l'impression du bulletin.* L'imprimerie de Winterthour ne peut continuer d'imprimer la «Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières» aux conditions actuelles, vu que cette impression se révèle déficitaire depuis plusieurs années. Le déficit de 1946 sera de fr. 3000.— environ. L'imprimerie de Winterthour entend subordonner la publication du bulletin à la reprise du déficit par la société des géomètres.

Cette reprise entraînerait une hausse de fr. 6.— environ de la cotisation annuelle, la décision ne peut donc pas être prise sans autre. On ne peut songer non plus à réduire le volume du bulletin pour en diminuer les frais. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'abonnements et des annonces, comme aussi l'effet d'une propagande à l'étranger, amélioreront quelque peu la situation.

Proposition est faite de solliciter du Conseil fédéral l'octroi d'une subvention en faveur du bulletin. La Confédération subsidie en effet d'autres journaux scientifiques depuis nombre d'années. De par son

caractère scientifique, notre bulletin est d'un intérêt international indéniable, particulièrement maintenant que les journaux analogues ne paraissent plus en allemand. On pourrait reprocher à notre bulletin de servir de courrier de la Société. Mais la partie scientifique serait publiée séparément dans le journal, et l'on y annexerait celle réservée à la Société; le journal serait ainsi libre de toute chronique.

Il s'agit en premier lieu d'adresser une requête au Conseil fédéral, puis d'examiner les mesures propres à augmenter les recettes de la Société. La conférence des présidents se prononcera encore à ce sujet.

4. *Projet de nouveaux statuts.* Diverses propositions ont été faites en son temps, dont le Comité a partiellement tenu compte. Le projet de statuts ainsi modifié sera soumis à la conférence des présidents, puis aux membres après mise au net. Le secrétariat permanent devant être introduit graduellement, il faudra édicter des dispositions transitoires.

5. *Divers.* Le C. C. prend acte de la *demande d'admission* du géomètre officiel *Karl Stauber*, 1893, domicilié à Liestal, premier adjoint au Service des mensurations de Bâle-Campagne.

Un crédit de fr. 250.— est accordé au caissier pour l'acquisition de *matériel pour comptabilité simple*.

Le C. C. est informé que les tractations relatives aux *suppléments d'enchérissement* auront lieu avec la Direction fédérale des mensurations cadastrales et le Service fédéral des améliorations foncières au milieu d'octobre.

6. La *Conférence des présidents* est convoquée pour le samedi, 5 octobre 1946 à Berne. *Eigenmann*

Schweizerischer Geometerverein

Protokoll

der Präsidentenkonferenz vom 30. November 1946

Vorgängig der außerordentlichen Mitgliederversammlung des S. G. V. vom 1. Dezember 1946 tagte im Du Nord in Zürich die Präsidentenkonferenz.

Es nahmen daran teil:

- a) Vom Zentralvorstand sämtliche Mitglieder, sowie der Redaktor der Zeitschrift;
- b) die Gruppen und Sektionen waren vollständig vertreten.

Die Traktandenliste war nicht überladen. Trotzdem dauerte die Konferenz mit einer kurzen Essenspause von 16.00–21.00 Uhr. Insbesondere gab Traktandum 2 Anlaß zu längeren Diskussionen. Es ist dabei dem Sekretär vorgeworfen worden, er hätte im Protokoll der Präsidentenkonferenz vom 5. Oktober 1946 nichts über die beabsichtigte Neuwahl des Zentralvorstandes gebracht. Die Sektionen hätten daher auch das Wahlgeschäft nicht vorbereiten können. Demgegenüber möchte der Sekretär feststellen, daß das Protokoll nicht in erster Linie ein Pflichtenheft für die Sektionen sein kann, die ja selber ihre Vertreter an die Konferenzen delegieren.

1. *Das Protokoll* der Präsidentenkonferenz vom 5. Oktober 1946 ist aus Versehen in der Zeitschrift nicht vollständig erschienen. Es kann daher noch nicht genehmigt werden.